RÉUNION DU CONSEIL 21 MARS 2018

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de mars deux mille dix-huit (21 mars 2018), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Madame France Bédard, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain;

Madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas;

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;

Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;

Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général, madame Audrey Leblanc, journaliste et madame Lucie Jacob.

2018-03-041 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture d'un texte de réflexion;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2018;
- 4. Gestion du personnel :
 - a. Mandat pour la coordination de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux;
 - o. Politique d'achat interne vêtements et équipements;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - Rapport d'activité du Schéma de couverture de risque en incendie;
 - c. Prévisions budgétaires 2018 de l'Office régional d'habitation des Chenaux;
 - d. Modèle de règlement sur la gestion contractuelle;
 - e. Guide de rémunération des élus(e)s;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :

- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande):
 - MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la municipalité de Saint-Paulin);
 - ii. MRC de Maskinongé (règlement no. 258-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports);
 - iii. MRC de Maskinongé règlement no. 257-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêt historique, la limite de la zone agricole et les limites municipales);
 - iv. Ville de Trois-Rivières (règlement no. 13/2018 modifiant le Règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation des espaces développables à des fins résidentielles du grand ensemble de terrains vacants (7) situés dans le périmètre d'urbanisation du secteur Pointe-du-Lac);
- c. Demande d'autorisation en zone agricole pour le remplacement d'une structure de route sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice;
- d. Adoption du règlement 20170105-B modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 7. Rapports:
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel rapport de février 2018;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Politique de soutien aux saines habitudes de vie;
 - d. Politique de soutien aux projets structurants;
- 9. Développement économique :
- 10. Appuis demandés;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information:
- 13. Autre(s) sujet(s);
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2018-03-042 3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018</u>

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 21 février 2018.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2018-03-043 4a. <u>MANDAT POUR LA COORDINATION DE LA COMMUNAUTÉ</u> ENTREPRENEURIALE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place une communauté entrepreneuriale et que la coordination de celle-ci se réalise par un mandat confié à une ressource externe;

Considérant que ce mandat avait été confié à madame Céline Deraspe à compter du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant que madame Deraspe a demandé à résilier son contrat le 19 janvier 2018 selon la clause 6 du contrat intervenu entre les parties;

Considérant que le comité des ressources humaines recommande au conseil de la MRC des Chenaux de remplacer madame Deraspe par un mandat confié à une ressource externe pour assurer la coordination de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux;

Considérant que le mandat octroyé exigera 21 heures de travail par semaine;

Considérant que le budget 2018 adopté par le conseil de la MRC prévoit les sommes nécessaires à ces fins;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à procéder à un appel de proposition afin de confier le mandat de la coordination de la Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux à une ressource externe.

Adoptée.

2018-03-044 4b. POLITIQUE D'ACHAT INTERNE – VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Considérant la signature de la convention collective le 16 août 2017 entre la MRC des Chenaux et ses salariés;

Considérant que l'annexe C de la convention collective prévoit que la MRC des Chenaux doit produire une politique interne d'achat des vêtements et équipements pour les inspecteurs en bâtiment, inspecteur en évaluation et les salariés travaillant à l'hygiène du milieu;

Considérant le dépôt d'un projet de politique d'achat interne des vêtements et équipements de la MRC des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte la politique interne d'achat des vêtements et équipements de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSES

2018-03-045 5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10945 à 11012 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 mars 2018 totalisant 437 690,23 \$.

Adoptée.

2018-03-046 5b. <u>RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE</u>

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur le Sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 14 août 2016 au 14 août 2017 a été réalisé par monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2016-2017 du schéma de couverture de risques en incendie;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

2018-03-047 5c. <u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX</u>

Considérant que la MRC des Chenaux a déclaré sa compétence en matière de gestion du logement social par le règlement 2017-104;

Considérant le budget 2018 préparé par l'Office régional d'habitation des Chenaux;

Considérant que le budget 2018, préparé pour le programme HLM public, démontre un déficit de 779 661 \$ dû à des revenus de 560 954 \$ et des dépenses de 1 340 615 \$;

Considérant le budget 2018 du programme Supplément au loyer (PSL) de 81 691 \$;

Considérant les travaux majeurs capitalisables en 2018 au montant de 505 800 \$ s'adressant aux municipalités suivantes : Batiscan (39 200 \$), Champlain (13 000 \$), Sainte-Geneviève-de-Batiscan (73 100 \$), Saint-Maurice (168 800 \$) et Saint-Narcisse (211 700 \$);

Considérant la contribution de la MRC des Chenaux à la hauteur de 10 % du déficit d'exploitation de 77 966 \$ s'adressant aux municipalités suivantes : Batiscan (9 049 \$), Champlain (14 863 \$), Sainte-Anne-de-la-Pérade (8 849 \$), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (14 254 \$), Sainte-Geneviève-de-Batiscan (7 798 \$), Saint-Maurice (6 377 \$), Saint-Narcisse (9 287 \$) et Saint-Stanislas (7 489 \$);

Considérant la contribution de la MRC des Chenaux à la hauteur de 10% au programme supplément au loyer de 8 169 \$ s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (3 947 \$) et Saint-Stanislas (4 222 \$);

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux adopte le budget 2018 de l'Office régional d'habitation des Chenaux.

Adoptée.

5d. MODÈLE DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux discutent de la mise en place d'un nouveau règlement sur la gestion contractuelle, tel que l'exige le projet de loi numéro 155 du gouvernement du Québec. Il est convenu que le directeur général consulte les municipalités afin que la MRC des Chenaux adopte un règlement sur la gestion contractuelle comparable à celui des municipalités du territoire.

5e. GUIDE DE RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux échangent sur le guide de rémunération des élus(e)s produit par la FQM et sont d'avis que le règlement numéro 2014-89 concernant le traitement des élus de la MRC des Chenaux est conforme aux attentes du gouvernement et pourra être étudié pour l'exercice 2019.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT

Aucune demande à traiter ce mois-ci.

6b. <u>RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS - DOCUMENTS</u> <u>DISPONIBLES SUR DEMANDE</u>

- i. MRC de Maskinongé (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la municipalité de Saint-Paulin;
- ii. MRC de Maskinongé (règlement no. 258-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports);
- iii. MRC de Maskinongé (règlement no. 257-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant les territoires d'intérêt historique, la limite de a zone agricole et les limites municipales);
- iv. Ville de Trois-Rivières (règlement no. 13/2018 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation des espaces développables à des fins résidentielles du grand ensemble de terrains vacants (7) situés dans le périmètre d'urbanisation du secteur Pointe-du-Lac);

2018-03-048 6c. <u>DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE STRUCTURE DE ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE</u>

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour le remplacement de la structure 01573 située sur la route 352 à Saint-Maurice;

Considérant que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte significative sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaire;

En conséquence il est proposé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et à l'aliénation d'une partie des lots 3 994 919, 3 995 184, 4 310 215 et 4 310 254 dans la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2018-03-049 6d. <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-105B MODIFIANT LE SCHÉMA</u> <u>D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ</u>

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement numéro 2017-105B modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que ce projet de règlement prévoyait, entre autres, l'agrandissement d'une affectation industrielle;

Considérant que l'avis du ministre sur ce projet de règlement spécifie que la MRC doit procéder à une analyse des besoins en matière d'espaces pour les industries et les commerces sur son territoire, de même qu'à une démonstration de la non-disponibilité des espaces prévus à ces fins hors de la zone agricole;

Considérant que suite à des discussions avec le propriétaire de cette zone industrielle, ce dernier et la MRC ont convenu de collaborer ensemble pour modifier ce projet afin d'en faire un parc industriel régional;

Considérant que cette collaboration se traduirait par la mise en place d'une entente de partenariat public privé à l'intérieur de laquelle seront définis les investissements requis par chacune des parties ainsi que leurs responsabilités respectives;

Considérant que la MRC entend se prévaloir des pouvoirs habilitants de la loi pour l'élaboration d'une entente intermunicipale permettant la création de ce parc industriel régional;

Considérant qu'un avis de motion portant sur ce règlement a été adopté à l'assemblée du conseil de la MRC tenue le 18 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu d'adopter le règlement numéro 2017-105B modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que des représentants de la RGMRM ont procédé à la visite d'un quatrième site de compostage et que l'étude des scénarios pour le choix final d'un site en Mauricie se poursuit. Monsieur Dostaler rappelle aux membres du conseil que la RGMRM a mis sur pieds un programme pour soutenir les municipalités désirant établir un écocentre sur leur territoire.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - RAPPORT DE FÉVRIER 2018

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, résume le rapport d'activité pour le mois de février 2018, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne qu'une stratégie de communication devra être mise en place pour donner suite au dépôt du rapport final d'implantation d'un réseau de fibre optique dans la MRC des Chenaux. Le comité de développement du territoire se réunira rapidement pour discuter de la marche à suivre.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité, explique qu'un comité de relation de travail est à prévoir sous peu afin de donner suite aux demandes de la partie syndicale. Monsieur Simon précise la nature des demandes exprimées par les représentants de la partie syndicale et fait état des recommandations du comité des ressources humaines quant à nos réponses.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, mentionne que nous sommes toujours en attente d'une réponse du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour notre demande de soutien financier relatif à l'étude du regroupement des services incendies des municipalités de la MRC des Chenaux.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité, mentionne que le capitaine Stéphane Mailhot, directeur du centre de service MRC-Louiseville de la Sureté du Québec, lui a fait part de l'impact de la tenue prochaine du G7 à Charlevoix sur la MRC des Chenaux. Le prochain comité sur la sécurité publique est prévu le 11 avril 2018.

8. <u>FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>

2018-03-050 8a.i. PROJETS STRUCTURANTS - DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements »;

Considérant que le projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire:

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Mont-Carmel en fête 2018	Programmation 2018	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre le chèque requis.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8a.iii. ENVELOPPES - PROJETS STRUCTURANTS

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2018-03-051 8c. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant l'abolition du projet Acti-V dont la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan était le fiduciaire;

Considérant que le projet Acti-V était financé par le programme Québec en forme et que le résiduel de cette enveloppe de 25 519,33 \$ a été distribué à la MRC des Chenaux;

Considérant que le comité de développement du territoire dépose un projet de « Politique de soutien aux saines habitudes de vie » afin d'encadrer l'utilisation de cette enveloppe;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, représentante de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la « Politique de soutien aux saines habitudes de vie ».

Adoptée.

2018-03-052 8d. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que le gouvernement du Québec a instauré le fonds de développement du territoire (FDT) et que celui-ci attribue à la MRC des Chenaux des sommes pour favoriser le développement local et régional en fonction des priorités d'intervention qu'elle a adoptées;

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » pour encadrer l'utilisation d'une partie de l'enveloppe FDT;

Considérant que le comité de développement du territoire dépose un projet de modifications à la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie »;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux adopte une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » avec les modifications proposées par le comité de développement du territoire.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-03-053 9a. <u>DEMANDE DE FINANCEMENT FJP-2018-01</u>

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

 Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2018-01 prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs;

Que toutes les conditions prévues pour le dossier accepté par la présente résolution en fassent partie intégrante comme se elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2018-03-054 10a. MRC DE PONTIAC (REGROUPEMENT DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS RURAUX DE L'OUTAOUAIS)

Considérant que le gouvernement n'atteint pas ses cibles environnementales dans le cadre du Fonds Verts et que les programmes d'aide en transport visent à contribuer l'atteinte de ces cibles;

Considérant que des mesures importantes pourraient être mises en place par les organismes de transports afin de contribuer davantage à l'atteinte des cibles du gouvernement, mais que sans la garantie d'un financement à long terme d'une durée minimale de 5 ans, la planification du développement des services est impossible;

Considérant que depuis 2011, les programmes d'aide en transport sont renouvelés sur une base annuelle et souvent plusieurs mois dans l'année en cour;

Considérant que cette situation expose les transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais à une situation précaire;

Considérant que les organismes mandataires (les MRC) et les organismes délégués (organismes de transports) sont informés des programmes d'aide et des modalités de financements du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) longtemps après l'adoption de leur budget annuel, ce qui ajoute à l'incertitude et à leur précarité;

Considérant que le financement octroyé depuis plusieurs années n'a pas été indexé au coût de la vie et ne permet pas de maintenir en dollars constants le même niveau de services de transport aux communautés de l'Outaouais;

Attendu que ce financement était déjà nettement insuffisant pour permettre aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais d'assurer la croissance de leurs services et de s'adapter aux besoins changeants de leurs clientèles le tout dans un environnement où les MRC rurales de l'Outaouais sont parmi les plus étendues du Québec et parmi les plus faiblement denses;

Considérant que le traitement des versements découlant des programmes d'aide du gouvernement accuse très souvent des retards significatifs (plus d'un an);

Considérant que les communautés rurales de l'Outaouais sont vieillissantes et disposent de revenus plus bas (3 des 4 MRC rurales de l'Outaouais se retrouvent dans le top 20 des MRC les plus pauvres du Québec), au moment où inversement augmentent leurs besoins en transport pour conserver l'accès aux services, institutions de santé et commerces;

Considérant que le MTMDET doit reconnaître par sa contribution financière l'apport essentiel des bénévoles dans la qualité des services données par les transporteurs ruraux de l'Outaouais à un coût autrement inabordable;

Considérant que le désengagement du gouvernement québécois en termes de planification à long terme et de financement du transport collectif se traduit par un fardeau financier sans cesse plus lourd pour les municipalités régionales de comté (MRC) de l'Outaouais, contredisant du coup sa reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité et s'attaquant à leur autonomie;

Considérant qu'en regard du coût d'implantation de nouvelles stratégies de lutte contre les changements climatiques, le transport adapté et collectif rural s'avère être une stratégie simple et abordable;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité d'appuyé la MRC de Pontiac dans leur demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux qui sont essentiels à la croissance de la qualité de vie de toutes les communautés de l'Outaouais.

Adoptée.

10b. MRC DE LA MATAPÉDIA (MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS DE FORMATIONS ADAPTÉES À L'ÉLECTION À LA PRÉFECTURE D'UNE MRC)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande, mais n'y donnent pas suite.

11. CORRESPONDANCE

- a. Culture Mauricie (candidature pour le prix initiative vitalité culturelle de l'année);
- b. La Mutuelle des municipalités du Québec (l'assurance des frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire);
- c. Gouvernement du Québec (accusé réception);
- d. Ministère des Transports (Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal);
- e. Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française (annonce d'une aide financière);

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucun autre sujet n'est présenté.

13. <u>AUTRES SUJETS</u>

2018-03-055 13a. COMITÉ DE VIGILANCE CONTRE LES HYDROCARBURES

Considérant que depuis plusieurs années, la population a massivement et catégoriquement exprimé son opposition à l'établissement de la filière des hydrocarbures au Québec;

Considérant que le 10 décembre 2016, le gouvernement du Québec a adopté sous le bâillon la Loi sur les hydrocarbures;

Considérant que le gouvernement du Québec a publié le 20 septembre 2017 quatre projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures qui ont soulevé une vague d'indignation;

Considérant que le gouvernement du Québec a accordé aux pétrolières et gazières des licences d'exploitation visant 53 000 kilomètres carrés de terres des domaines privé et public;

Considérant que l'extraction pétrolière et gazière est une industrie lourde et invasive qui s'implanterait au détriment des terres agricoles, des forêts, des milieux de vie, des rivières, des lacs et des paysages, et au détriment d'autres secteurs économiques tels que l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme;

Considérant que la science a établi des liens probants entre la fracturation hydraulique, des risques pour la santé et des cas de contamination des eaux souterraines, des rivières et des lacs;

Considérant que la Loi sur les hydrocarbures définit les droits conférés au moyen d'une licence d'exploration, de production ou de stockage comme étant des « droits réels immobiliers » sur le sous-sol constituant « une propriété distincte de celle du sol », et qu'elle permettrait au gouvernement d'autoriser l'expropriation à défaut d'entente de gré à gré entre le titulaire d'une licence de production ou de stockage et le propriétaire d'une terre;

Considérant que l'établissement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des GES du Québec;

Considérant que pour toutes ces raisons impératives, la décision d'accepter ou non l'établissement de la filière des hydrocarbures est un choix de société exigeant le consentement préalable de la société québécoise tout entière, et ce, dans le respect le plus absolu des droits des peuples autochtones;

Considérant que ce consentement préalable n'a jamais été donné;

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la MRC des Chenaux appuient les membres du comité du CVH des Chenaux dans leur démarche de demander au gouvernement du Québec de retirer ses projets de règlements de mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures de remplacer la Loi sur les hydrocarbures par une loi empêchant l'établissement de la filière des hydrocarbures au Québec, y compris les projets pilotes, et de révoquer les permis d'exploration ainsi que les baux de production déjà accordés sur le territoire québécois.

Adoptée.

2018-03-056 13b. <u>FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DES PRIX ARTS EXCELLENCE DE CULTURE MAURICIE</u>

Considérant la tenue de la 19^e édition des prix Arts Excellence présentée par Culture Mauricie le 15 mars 2018;

Considérant que 4 finalistes proviennent de la MRC des Chenaux, soient madame Geneviève Baril dans la catégorie création arts visuels, monsieur Pierre Drouin dans la catégorie livre de l'année, le comité culturel de Champlain (phares sur Champlain) ainsi que la MRC des Chenaux (circuit de personnages historiques) dans la catégorie initiative vitalité culturelle de l'année;

Considérant que le comité culturel de Champlain a remporté le prix dans la catégorie initiative vitalité culturelle de l'année;

Considérant que monsieur René Beaudoin, historien et résident de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, a remporté le prix hommage Cogeco pour ces 45 années d'implication dans l'animation, la valorisation et la sauvegarde du patrimoine;

Il est en conséquence résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux envoi une correspondance officielle aux finalistes et lauréat de la 19^e édition des prix Arts Excellence de Culture Mauricie afin de les féliciter.

Adoptée.

2018-03-057 13c. LE GRAND DÉFI DESJARDINS

Considérant la demande de partenariat financier présentée par la Caisse de Mékinac-Des Chenaux dans le cadre de son projet Le Grand Défi Desjardins;

Considérant que cette activité, tenue du 31 mai au 10 juin 2019, a pour objectif de recueillir des fonds qui seront redistribués dans les écoles primaires et l'école secondaire Le Tremplin;

Considérant l'objectif ciblé de recueillir un montant minimum de 120 000 \$;

Considérant que le projet permettra de mobiliser les entreprises et citoyens du territoire dans un projet porteur et rassembleur pour l'ensemble de la communauté;

Considérant que le projet fait la promotion de l'activité physique auprès des jeunes du territoire;

Considérant que le projet rayonnera régionalement et au niveau du Québec;

Considérant les plans de partenariat présentés;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux participe au projet Le Grand Défi Desjardins comme partenaire Or pour un montant de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe soutien aux saines habitudes de vie.

Adoptée.

2018-03-058 13d. APPUI À LA MICROBRASSERIE LA FERME INC.

Considérant le projet de création de la nouvelle entreprise la Microbrasserie La Ferme inc. que sera établie à Sainte-Anne-de-la-Pérade ;

Considérant que ce projet est directement lié à un secteur prioritaire de la MRC des Chenaux, soit l'agroalimentaire ;

Considérant la qualité des actionnaires et du plan d'affaires;

Considérant que les professionnels de la MRC des Chenaux accompagnent les promoteurs dans la réalisation du projet ;

Considérant que l'entreprise désire déposer une demande dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Lise Déry, représentante de la municipalité de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le promoteur dans sa demande effectuée dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Adoptée.

2018-03-059 13e. PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Considérant l'invitation officielle reçue du Pôle d'économie sociale pour la participation de la MRC des Chenaux à l'activité 04Fest;

Considérant que la MRC des Chenaux reconnait l'importance du secteur de l'économie sociale et du rôle du Pôle d'économie sociale de la Mauricie;

Considérant que le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Gérard Bruneau, est disponible pour représenter la MRC lors de cette soirée qui aura lieu le 29 mars prochain;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau à participer à la soirée 04Fest, organisée par le Pôle d'économie sociale et que les frais d'inscription de 30 \$ ainsi que les frais de déplacement soient défrayés par la MRC des Chenaux.

Adoptée.

14. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Madame Audrey Leblanc, journaliste à l'hebdo journal, interroge le conseil de la MRC des Chenaux sur divers dossiers d'actualités.

2018-03-060 15. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

À dix-neuf heures et cinquante-quatre minutes (19 h 54), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

		Adoptée.
DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉFET	